

Indépendamment des réunions de la CIPNA, nous avons proposé le maintien de pourparlers bilatéraux avec les pays en cause, au cours desquels serait présentée une déclaration ferme sur la position canadienne pour ce qui est des ressources marines. Nous avons proposé qu'une telle déclaration soit présentée aux pays en cause et que le Canada fasse preuve de dynamisme et d'initiative.

C'est en 1958, je crois, que l'article VII, adopté par la conférence de Genève sur le droit de la mer, a donné au Canada le droit d'imposer unilatéralement une réglementation en matière de conservation et de gestion dans le cas où notre pays serait incapable d'obtenir un accord bilatéral ou multilatéral sur la nécessité d'une telle réglementation. Mais le Canada n'a jamais pris la moindre initiative dans ce sens.

Le ministre des Pêches a noté qu'une conférence internationale sur le droit de la mer doit se tenir en 1973. Il se souviendra sans doute qu'il y a deux ans, il nous annonçait une telle conférence pour 1971. A présent, il nous parle de 1973. Cependant, à en juger par le déroulement de la réunion du Conseil des pêches du Canada, voici deux semaines, il ne semble pas qu'il faille s'attendre à une conférence avant 1975. En fait, je pense qu'il est notoire que les pays sud-américains ne manifestent plus aucun intérêt à discuter des problèmes de conservation dans le cadre d'une conférence sur le droit de la mer. C'est parce qu'il n'y a plus rien à discuter à leurs yeux. Ils ont étendu jusqu'à 200 milles de leurs côtes la limite de leurs eaux territoriales. Nous ne nous attendons pas davantage à ce que l'URSS appuie des mesures de conservation, alors que des navires soviétiques se sont mis en devoir d'épuiser nos ressources jour après jour.

Je crois comprendre qu'on ne s'est pour ainsi dire pas encore entendu sur la date d'une conférence sur le droit de la mer ni sur son calendrier. Certains pays ont essayé d'en établir un et ont fait des démarches à ce sujet auprès de l'organisme de l'ONU qui en est chargé, mais, sauf erreur, il va falloir deux ans pour que tous les pays s'entendent, ne fût-ce que sur l'ordre du jour. C'est ce genre de choses qui est décevant pour les Maritimes. Nous sommes convaincus que le gouvernement fédéral ne va pas renverser la tendance qu'il a amorcée en déclassant les pêches.

Je ne sais pas quelle solution le gouvernement va proposer maintenant aux problèmes de la côte est du Canada.

Une voix: Vous ne savez rien.

M. Lundrigan: Si le ministre des Pêches pouvait m'écouter un instant, je voudrais lui signaler certaines recommandations dont le comité a été saisi aujourd'hui. Je ne ferai que les mentionner brièvement.

M. Guay (Saint-Boniface): Tu t'écarter du sujet, John.

M. Lundrigan: Le député de Saint-Boniface contribue à polluer l'air de l'assemblée. Voudrait-il dire publiquement ce qu'il dit tout bas? Je ne puis comprendre ses interruptions; et son collègue de droite a des grognements bizarres.

[M. Lundrigan.]

M. Guay (Saint-Boniface): Vous ne comprendriez pas de toute façon.

M. Lundrigan: Cela n'a rien à voir avec les pêches.

M. Guay (Saint-Boniface): En fait, vous ne comprenez rien du tout.

M. Lundrigan: Monsieur le président, si le postérieur du député de Saint-Boniface avait quelque chose à dire de plus positif que ce qu'il dit maintenant, il devrait se mettre la tête à la place de son postérieur.

M. Guay (Saint-Boniface): Attention, John.

M. le président: A l'ordre, je vous prie. La parole est au député de Gander-Twillingate.

M. Lundrigan: Monsieur le président, voici une attitude typique des ministériels, et qui va, je pense, augmenter encore le mécontentement sur la côte est du Canada. Il y a deux ans, nous nous sommes bagarrés pour que le député de Saint-Boniface obtienne la création d'un office de commercialisation du poisson frais. Le gouvernement ne voulait pas que ses pêcheurs soient représentés au sein de l'office et il nous a fallu nous démener comme des diables pour obtenir qu'ils y soient admis. Il était là, dans son fauteuil, pouvant difficilement combattre le gouvernement, car c'aurait été une trahison. A la télévision dimanche soir, le député de Trinity a déclaré que lorsqu'on se rend coupable de cette forme de trahison, il faut créer son propre parti. Mais le député de Saint-Boniface n'est est pas prêt.

M. Guay (Saint-Boniface): J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je voudrais demander si le député de Gander-Twillingate traite du bill ou s'il essaie de m'interroger. S'il veut m'interroger, monsieur le président, je suis tout disposé à répondre à toutes ses questions quand il le voudra, mais je voudrais savoir s'il parle du bill dont nous sommes saisis. S'il en est ainsi, je voudrais savoir où il veut en venir.

Une voix: C'est de vous qu'il est question.

M. le président: A l'ordre. Le député de Saint-Boniface expose son rappel au Règlement.

M. Guay (Saint-Boniface): En effet, monsieur le président, car je veux savoir si le député veut m'interroger ou s'il veut parler du bill dont nous sommes saisis en ce moment.

M. Reid: Grand Dieu! Il ne veut pas parler du bill. Il ne tient pas à causer la ruine de la Chambre des communes.

M. le président: A l'ordre. Le député de Saint-Boniface a invoqué le Règlement. Je crois que l'intervention du député de Gander-Twillingate était en fait réglementaire. Il traitait en général du sujet de l'article et de l'amendement dont le comité est saisi. Si le député de Saint-Boniface veut prendre la parole plus tard, il pourra le faire et je lui en donnerai le droit.